



GVA AUDIT-SEMAPHORES
105 Avenue Raymond Poincaré
CS 81691
75116 PARIS Cedex 16



CABINET STRAUSS COMMISSARIAT
25 rue Michel Ange
75016 PARIS

LES ENTREPRENEURS (ex CPME NATIONALE)

Siège social : 10, Terrasse Bellini, 92800 PUTEAUX

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association LES ENTREPRENEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ENTREPRENEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment sur le point suivant :

Contributions des avantages en nature

La note de l'annexe des comptes annuels relative aux Contributions Volontaires en Nature expose les éléments constitutifs aux contributions volontaires en nature. Les informations ainsi portées ne concernent que la mise à disposition de temps de la part d'élus et les représentations et les mandats au niveau national. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles de présentation définies par votre association et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du Président, le rapport financier du Trésorier, et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LES ENTREPRENEURS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président sur proposition du trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Fait à Paris, le 14 septembre 2026

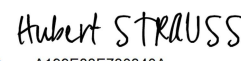
Les Commissaires aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES
Philippe BONNIN

CABINET STRAUSS COMMISSARIAT
Hubert STRAUSS

DocuSigned by:

E4CF5B58907A464...

DocuSigned by:

A199E83E730340A...



COMPTES ANNUELS

CPME Nationale

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

8-10 terrasse Bellini

92800 PUTEAUX

SIRET : 30321501600021

NAF : 9411Z

Sommaire

Sommaire	1
Attestation sans observation - rgt 2023-03	2

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6

ANNEXE

Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	13
Etat des dépréciations	14
Etat des provisions	15
Liste des filiales, participations	16
Etat des créances et dettes	17
Produits et charges constatés d'avance	18
Honoraires des commissaires aux comptes	19
Effectif moyen	20
Variation des fonds propres art. 431-5	21
Engagements financiers réciproques	22
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	23

DÉTAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	24
Bilan Passif détaillé	26
Compte de résultat détaillé	28

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de **CPME Nationale** relatifs à la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 16 035 429 €
- Excédent : 245 623 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques aux Associations et Fondations, définis par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (Journal Officiel du 30 décembre 2018) ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03.

Fait à Noisy le Grand
Le 14/04/2026

Beatrice DEVEAUX
Expert-Comptable

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	204 086	194 130	9 956	9 956
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	552 726	340 817	211 909	215 096
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	787 308		787 308	787 308
Créances rattachées à des participations	140 000		140 000	140 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	59 348	59 348		
Autres immobilisations financières	73 358		73 358	75 495
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 816 826	594 295	1 222 531	1 227 855
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 719		30 719	22 856
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	621 242		621 242	574 060
Charges constatées d'avance	177 582		177 582	187 876
Valeurs mobilières de placement	7 079 730		7 079 730	8 112 056
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 903 625		6 903 625	5 994 509
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	14 812 898		14 812 898	14 891 356
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	16 629 723	594 295	16 035 429	16 119 211

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	814 078	814 078
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	6 986 335	6 119 412
Autres réserves	1 340 832	1 340 832
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	245 623	866 923
Situation nette	9 386 868	9 141 245
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	9 386 868	9 141 245
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	170 000	54 558
Provisions pour charges	157 657	183 975
TOTAL DES PROVISIONS IV	327 657	238 533
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 101 488	1 212 700
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 554 993	1 058 713
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	807	2 486
Autres dettes	3 663 616	4 465 534
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	6 320 904	6 739 433
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	16 035 429	16 119 211

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	3 439 121	3 309 479
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	109 167	29 000
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 234 680	6 681 311
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	80 876	1 697
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 093	74
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	10 864 936	10 021 561
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	35 397	30 944
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	5 735 949	5 534 206
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	354 963	293 791
Salaires	3 213 019	2 556 463
Cotisations sociales	1 284 604	1 186 211
Dotations aux amortissements et dépréciations	50 729	74 027
Dotations aux provisions	170 000	13 459
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	3 141	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	17 220	10 707
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	10 865 022	9 699 808
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-86	321 753
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	326 513	496 263
Reprises sur dépréciations et provisions	4 559	4 381
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	331 072	500 644

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	331 072	500 644
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II+III-IV)	330 986	822 397
Produits exceptionnels V		140 031
Charges exceptionnelles VI	7 000	5 783
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-7 000	134 248
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	78 363	89 722
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	11 196 008	10 662 236
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	10 950 385	9 795 313
EXCÉDENT OU DÉFICIT	245 623	866 923

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 16 035 429 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 245 623 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Objet social, missions & moyens mis en œuvre

La CPME a pour objet l'action, entendue dans son sens le plus large, en faveur du développement et de la défense des intérêts des petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou prestataires de service, membres d'organisations adhérents.

Elle a pour vocation, notamment:

- d'être le PORTE PAROLE des petites et moyennes entreprises vis-à-vis des pouvoirs publics et de l'opinion publique,
- de promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents, ou des membres de ses organisations adhérentes, en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous les renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts,
- plus particulièrement, de participer en qualité de PARTENAIRE SOCIAL au dialogue social national interprofessionnel en désignant des représentants au sein des organismes interprofessionnels,
- agir comme force de proposition et d'action pour améliorer l'environnement des entreprises sur de domaines variés : social, économique, juridique, fiscal et environnemental tant au niveau national qu'européen ou international,
- assurer un rôle d'interlocuteur naturel des Pouvoirs publics et du parlement sur tous les textes concernant les entreprises et leurs salariés.

Les missions réalisées par la CPME sont :

- l'accompagnement des CPME TERRITORIALES et des ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES adhérentes, pour leur permettre la réalisation de leurs missions d'accompagnement auprès de leurs adhérents,
- d'être le partenaire social au niveau national,
- d'être l'interlocuteur naturel des Pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, au niveau national.

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont :

- des moyens humains :
 - des salariés
 - des mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances
 - des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les permanents, les élus et les mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises
- des moyens matériels :
 - des locaux pour accueillir les adhérents (territoires et organisations professionnelles), les former et les faire se rencontrer et travailler sur les sujets d'actualité ou les réformes politiques à fort impact,
 - des agencements, matériels et informatiques, mis à disposition des permanents, des élus et des mandataires pour leur permettre de réaliser leurs missions au mieux dans l'intérêt de la CPME et de ses adhérents.

Faits caractéristiques

soutien financier

L'IFP-PME assure, pour la CPME et ses membres, une mission d'intérêt général dans le cadre de la formation des représentants prud'homaux. Au cours des exercices antérieurs, la CPME a apporté un soutien à cette structure qui a été comptabilisé dans un compte de FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE. Cette somme s'élevait à 100000€.

Au 31 décembre, le solde de l'engagement financier de la CPME envers l'IFP-PME s'élève encore à 50000€.

Comptabilisation des cotisations

En application du règlement 2009-10 du 3 décembre 2009 du comité de réglementation comptable, " le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Si l'organisation syndicale peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel peut alors correspondre au fait générateur de la reconnaissance du produit".

Au 31 décembre de chaque année, la CPME nationale applique la règle de l'encaissement considérant qu'aucun droit de suite, dans le cadre du recouvrement, ne trouverait à s'appliquer sur les appels de cotisations.

Produits d'exploitation

La CPME a bénéficié de conventions conclues auprès d'organismes publics ou de droit privé chargés de missions d'ordre public dans le cadre de ses activités.

Le montant porté en compte de résultat, à ce titre, pour l'exercice 2025 s'élève à 2 430 588€ répartis comme suit:

- UNEDIC pour 360 162€
- APEC pour 65 690€
- CNAM pour 230 296€
- CNAV pour 61 372€
- ALG pour 161 957€
- CNAF pour 215 718€
- ATMP pour 902 137€
- AGIRC-ARRCO pour 146 024€
- ACOSS pour 234 421€
- CPSTI pour 51 491€
- SME United pour 1 322€

Fonds AGFPN

Le fonds paritaire géré par l'AGFPN est chargé d'une mission de service public afin de contribuer au financement des activités qui constituent des missions d'intérêt général (définies par l'article 2135-11 du code du travail) à destination des organisations syndicales.

A ce titre, les fonds comptabilisés et encaissés par la CPME au cours de l'année 2025 se sont élevés à 9 565 987€ soit 1 117 638€ de plus que sur l'exercice 2024.

La comptabilisation en ressources propres pour les dépenses directement engagées par la CPME nationale a été constatée dans un compte 730100 - Financement du dialogue social AGFPN à hauteur de 4 804 092€ contre 4 635 470€ pour 2024.

Suite à la modification des articles L2135-10 & L2135-11 du code du travail, en vigueur depuis le 16 février 2025, les fonds versés par l'AGFPN ont le caractère de subvention.

L'article R2135-26 du code du travail et le règlement financier de l'AGFPN du 19/12/2017, modifié par les CA du 10/12/2019 & du 20/06/2023, article 9 - report des crédits prévoient :

- "Les crédits qui n'ont pas été engagés par une organisation bénéficiaire au cours de l'exercice sont restitués au fonds et viennent en abondement du montant global des crédits de même nature susceptibles d'être attribués au titre de l'année suivante.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les crédits versés à une organisation bénéficiaire qui n'ont pas été engagés au cours de l'exercice peuvent être reportés à son bénéfice sur l'exercice suivant, dans la limite de 20% du montant des trois premiers acomptes reçus sur l'année, dans les conditions fixées par délibération du conseil d'administration de l'AGFPN, prévues au 9° de l'art. R2135-14".

- "... pour les versements au titre de l'année N, attribués en N+1, les crédits pourront être utilisés au cours de l'année N+1. " Dans cette situation, il convient d'en informer les services de l'AGFPN.

Dans ces conditions :

- report des crédits sur 2026 pour un montant de 3 855 085€ au titre de 2025 reçus en 2026 suite au décalage de perception.
- report sur 2026 au titre de 20% des crédits 2025 reçus en 2025 pour un montant de 734 814€
- aucun reversement au fonds pour l'année 2025

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Au cours de l'année 2026, la CPME changera de dénomination qui deviendra "LES ENTREPRENEURS" par décision des instances de direction. Cette nouvelle dénomination a été rendue publique lors des événements des 24 et 25 juin 2026.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| • Concessions, brevets, licences | de 1 à 5 ans |
| • Agencements et aménagements | de 5 à 10 ans |
| • Matériel du bureau et informatique | de 0 à 5 ans |
| • Mobilier | de 0 à 5 ans |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir pour un montant de 607 069€:

- CNAM pour 46 059€
- CNAV pour 12 200€
- ALG pour 120 000€
- ATMP pour 226 136€
- ACOSS pour 69 961€
- CPSTI pour 1 572€
- CNAF pour 131 141€

Provision pour risques et charges

Une reprise de provision pour litiges existants a été faite à hauteur de 54 558€

Au 31 décembre 2025, l'entité a comptabilisé une provision pour risques d'un montant de 170 000€ au titre d'une situation contentieuse en cours à la date d'arrêté des comptes. Cette provision a été évaluée au regard des éléments disponibles à cette date. L'issue de cette situation ainsi que son calendrier de dénouement demeurent incertains. Compte tenu de la sensibilité du dossier et du caractère confidentiel des éléments concernés, aucune information complémentaire n'est communiquée.

Détail du résultat exceptionnel (application de l'article 832-21 du PCG issu du règlement ANC n°2022-06)

Au cours des exercices antérieurs un contentieux a opposé la CPME nationale à un territoire. A l'issue du contentieux, la CPME nationale a été condamnée au versement d'une indemnité dans le cadre de l'article 700 pour un montant de 7000€.

Cette somme étant liée à une cause antérieure à l'exercice et présentant un caractère non courant ne pouvait impacter le résultat d'exploitation de l'exercice.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision..

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- taux d'actualisation retenu à 3.6%.
- table de mortalité INSEE 2024
- départ volontaire à la retraite 65 ans
- taux de charges sociales patronales 60%
- taux de revalorisation 2%
- taux de turn-over faible pour les cadres et les non cadres

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales , s'élève à 157 657€.

Fonds dédiés et reportés

Il n'y a pas de fonds dédiés constatés au 31 décembre 2025.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 757 jours pour la CPME nationale répartie comme suit:

- Administration CPME : 211 jours
- Mandats extérieurs: 546 jours

La CPME nationale se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprise, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

L'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 261, 7, 1°, du code général des impôts, fixe, hors la présence du Président Confédéral sortant, le principe d'une rémunération mensuelle brute du mandat social du Président confédéral sortant pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 égale à trois fois le montant du plafond mensuel de la Sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la Sécurité sociale, de l'année civile qui précède la tenue de la présente assemblée, soit le plafond 2024 pour la calcul des rémunérations versées en 2025, et ce indépendamment du remboursement de ses frais de représentation et de déplacement dans l'exécution de son mandat.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	204 086			204 086
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	204 086			204 086
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	508 684	50 683	6 641	552 726
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	508 684	50 683	6 641	552 726
Immobilisations financières				
Participations	787 308			787 308
Créances rattachées à des participations	140 000			140 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	63 907		4 559	59 348
Autres immobilisations financières	75 495		2 137	73 358
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 066 710		6 696	1 060 014
TOTAL GÉNÉRAL	1 779 480	50 683	13 337	1 816 826

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	50 683			50 683		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	50 683			50 683		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	6 641			6 641		
Total immobilisations financières	6 696			6 696		
TOTAL GÉNÉRAL	13 337			13 337		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	194 130			194 130
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 130			194 130
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	293 588	50 729	3 500	340 817
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	293 588	50 729	3 500	340 817
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	487 717	50 729	3 500	534 946

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Suréléments amortis selon le mode linéaire	Suréléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	50 729				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	50 729				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 500			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	3 500			

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	63 907		4 559	59 348
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	63 907		4 559	59 348
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL	63 907		4 559	59 348

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	54 558		54 558		
- Garanties données aux clients					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques		170 000			170 000
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	54 558	170 000	54 558		170 000
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
Autres provisions pour charges	183 975		26 318		157 657
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	183 975		26 318		157 657
TOTAL DES PROVISIONS	238 533	170 000	80 876		327 657

Commentaires : néant

Liste des filiales, participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part détenue (%)	Valeur brute titres	Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés	Valeur nette titres	Engagements donnés	Résultat
Renseignements concernant les filiales (+50% du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale									
SCI de la Rue Fortuny	131 106	99.97	742 031		930 105		742 031	53 989	235 534
	Observations :								
SCI du 18 Terrasse Bellini	45 735	99.66	45 277	140 000	66 647		45 277	4 008	-6 160
	Observations :								
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1									
	Observations :								
TOTAL FILIALES			787 308	140 000	996 752		787 308	57 997	229 374
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)									
1. Renseignements détaillés pour chaque participation									
	Observations :								
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1									
	Observations :								
TOTAL PARTICIPATIONS									
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS			787 308	140 000	996 752		787 308	57 997	229 374

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	140 000		140 000
Prêts (1)	59 348	4 942	54 406
Autres immobilisations financières	73 358		73 358
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	30 719	30 719	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 974	6 974	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	607 069	607 069	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	6 498	6 498	
Charges constatées d'avance	177 582	177 582	
TOTAL	1 102 250	834 485	267 764
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 101 488	1 101 488		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	692 539	692 539		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	565 530	565 530		
Impôts sur les bénéfices	78 363	78 363		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 463	21 463		
Autres impôts, taxes et assimilés	197 098	197 098		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	807	807		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	3 663 616	3 663 616		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 320 904	6 320 904		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	177 582	187 876
TOTAL	177 582	187 876

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
cabinet SEMAPHORE (GVA)	89 463	8 640
cabinet CSC	42 453	
TOTAL	131 916	8 640

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	32
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	4
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	2
TOTAL	38

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art. 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	814 078				814 078
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	7 460 244	866 923			8 327 167
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	866 923	-866 923	245 623		245 623
Situation nette	9 141 245		245 623		9 386 868
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	9 141 245		245 623		9 386 868

Commentaires : néant

Engagements financiers réciproques

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
créances rattachées à des participations	140 000		140 000			
autres immobilisations financières	73 358		57 906		15 452	
autres dettes	50 000		50 000			
caution d'emprunt	249 357		249 357			
TOTAL	512 715		497 263		15 452	

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant entreprises liées	Montant entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles		
Participations	787 308	
Créances rattachées à des participations	140 000	
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit - Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	50 000	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Commentaires : néant



GVA AUDIT – SEMAPHORES
105 Avenue Raymond Poincaré
CS 81691
75116 PARIS Cedex 16



CABINET STRAUSS COMMISSARIAT
25 rue Michel Ange
75016 PARIS

LES ENTREPRENEURS (ex CPME NATIONALE)

Siège social : 10, Terrasse Bellini, 92800 PUTEAUX

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association LES ENTREPRENEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association LES ENTREPRENEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

A l'issue de nos diligences d'audit, nous avons constaté le fait suivant :

- L'association GSC, entité intégrée dans le périmètre de consolidation à l'aide de la méthode proportionnelle, a établi des comptes sociaux relatifs à l'exercice 2025, qui font l'objet d'un audit légal non finalisé à la date d'émission de notre rapport.

En effet, nous avons obtenu un rapport spécifique intitulé « Rapport du commissaire aux comptes sur l'audit de l'information comptable préparée pour les besoins de la consolidation », lequel exprime comme opinion l'absence d'anomalies significatives. Ce rapport spécifique ne respecte pas les dispositions de la Norme d'Exercice Professionnel (NEP) numéro 700 relative au rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Lors de notre planification de notre mission d'audit, l'association GSC a été considérée comme étant une entité significative, puisque le résultat d'exploitation issus des comptes sociaux de l'association GSC représente une part significative du résultat net consolidé de l'association LES ENTREPRENEURS.

Dans ce contexte, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de la méthode d'intégration de la quote-part de résultat net des entités intégrées dans le périmètre de consolidation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport moral et d'activité du Président, le rapport financier de la Trésorière, et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes consolidés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LES ENTREPRENEURS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président sur proposition de la trésorière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de votre association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Fait à Paris, le 14 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES
Philippe BONNIN

DocuSigned by:
Philippe BONNIN
E4CF5B58907A464...

CABINET STRAUSS COMMISSARIAT
Hubert STRAUSS

DocuSigned by:
Hubert STRAUSS
A199E83E730340A...



COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2025



**LA
COMPAGNIE
DES COMPTES**
Expertise comptable - Audit

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS ET À LA
COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE PARIS

SITE DE NOISY-LE-GRAND

47, rue de l'Université - 93160 Noisy-le-Grand
Tél. 01 43 04 21 44
info@lcdc.eu

SITE D'ANTONY

78, rue de Châtenay - 92160 Antony
Tél. 01 42 37 19 19
info@lcdc.eu

Table des matières

États financiers	2
Compte de résultat consolidé.....	2
Bilan consolidé	3
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	4
Variations des capitaux propres	5
Méthodes et principes de consolidation.....	6
Principes généraux	6
Définition du périmètre de consolidation	6
Variation du périmètre de consolidation	7
Règles et méthodes comptables	7
Annexe 1.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	9
Annexe 1.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10
Annexe 2.1 Valeurs brutes des actifs financiers	11
Annexe 2.2. Dépréciation des actifs financiers	12
Annexe 3.1 Actif circulant	13
Annexe 4. Trésorerie nette	15
Annexe 5. Etat des provisions	16
Annexe 6. Dettes financières	17
Annexe 7. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	18
Notes annexes sur les postes du compte de résultat	19
Annexe 8. Autres produits d'exploitation	19
Annexe 9. Achats consommés.....	20
Annexe 10. Charges externes.....	20
Annexe 11. Impôts et taxes	21
Annexe 12. Charges de personnel.....	21
Annexe 13. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	21
Annexe 14. Produits financiers	22
Annexe 15. Charges financières	22
Annexe 16. Produits exceptionnels	23
Annexe 17. Charges exceptionnelles	23
Annexe 18. Charges d'impôts	24
La preuve d'impôts se décompose comme suit :	24
Autres Informations.....	25
Effectifs.....	25
Honoraires des commissaires aux comptes	25
Contributions volontaires en nature.....	25
Engagements donnés et reçus	25
Liste des organismes paritaires auxquels participe la CPME	26

États financiers

Compte de résultat consolidé

Libellé		2025	2024
Ressources du secteur associatif		11 447 600	10 813 007
Cotisations		3 439 883	3 310 241
Fonctionnement du paritarisme		5 032 061	4 635 470
Produits liés à des financements réglementaires		2 975 655	2 867 297
Ressources des activités annexes		127 381	40 741
Ventes de marchandises			
Prestations de services		127 381	40 741
Autres produits d'exploitation		343 876	385 445
Reprises sur provision, transferts de charges		80 876	124 816
Autres produits		263 000	260 629
Produits d'exploitation		11 918 856	11 239 193
Achats consommés	13	(1 224 997)	(939 170)
Charges externes	14	(4 374 842)	(4 334 364)
Impôts et taxes	15	(492 345)	(426 547)
Charges de personnel	16	(4 870 815)	(4 100 409)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17	(573 375)	(429 395)
Charges d'exploitation		(11 536 374)	(10 229 885)
Résultat d'exploitation		382 482	1 009 308
Produits financiers	18	354 365	508 703
Charges financières	19	(39 490)	(45 096)
Résultat financier		314 875	463 607
Résultat courant des entreprises intégrées		697 357	1 472 915
Produits exceptionnels	20		112 118
Charges exceptionnelles	21	(9 139)	(9 468)
Résultat exceptionnel		(9 139)	102 650
Charges d'impôts	22	(107 572)	(136 371)
Résultat net des entreprises intégrées		580 646	1 439 194
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		580 646	1 439 194
Intérêts minoritaires		34	95
Résultat net (part du groupe)		580 612	1 439 100
Résultat par action			
Résultat dilué par action			

Bilan consolidé

Libellé		2025	2024
Capital souscrit non appelé			
Ecart d'acquisition	1		
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	4 298 529	4 644 628
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3	160 899	163 473
Actif immobilisé		4 459 429	4 808 101
Stocks et en-cours	4		
Clients et comptes rattachés	6	38 296	23 600
Impôts différés	5		
Autres créances et comptes de régularisation	6	1 804 985	2 127 443
Valeurs mobilières de placement		7 962 713	8 996 553
Disponibilités		10 715 688	9 365 671
Actif circulant		20 521 682	20 513 267
Total Actif		24 981 111	25 321 368
Capital		814 078	814 078
Primes liées au capital			
Ecart de réévaluation			
Réserves (part du groupe)		13 013 886	11 574 787
Résultat net (Part du groupe)		580 612	1 439 099
Capitaux propres (Part du groupe)		14 408 576	13 827 964
Intérêts minoritaires		1 714	1 680
Autres fonds propres			
Total des capitaux propres		14 410 290	13 829 644
Ecart d'acquisition	1		
Provisions		339 064	249 548
Impôts différés			
Provisions et impôts différés	8	339 064	249 548
Dettes financières	9	2 495 307	2 878 474
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	1 638 057	1 767 666
Autres dettes et comptes de régularisation	10	6 098 392	6 596 037
Dettes		10 231 757	11 242 177
Total Passif	-	24 981 111	25 321 368

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	580 646	1 439 194
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	490 079	379 789
Variation de l'impôt différé		
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	3 141	
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		
Marge brute d'autofinancement	1 073 866	1 818 983
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(314 022)	(1 605 759)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	759 843	213 224
Acquisitions d'immobilisations	(72 859)	(311 916)
Cessions d'immobilisations		
Réduction des autres immobilisations financières	12 359	
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements à court terme	1 033 840	(8 873 808)
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	973 340	(9 172 717)
Émissions d'emprunts	2 168	52
Remboursements d'emprunts	(385 335)	(380 322)
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		
Augmentations / réductions de capital		
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(383 167)	(380 270)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		
Variation de change sur autres postes du bilan		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	1 350 017	(9 339 764)
Trésorerie : ouverture	9 365 671	18 705 435
Trésorerie : ouverture	9 365 671	18 705 435
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass. / Chg méthode/ Juste valeur		
Trésorerie : clôture	10 715 688	9 365 671

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2023	814 078		10 047 156			1 527 631	12 388 865	1 585
Affectation du résultat N-1			1 527 631			(1 527 631)		
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						1 439 099	1 439 099	95
Autres augmentations, diminutions								
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre								
Autre							0	(0)
2024	814 078		11 574 787			1 439 099	13 827 964	1 680
Affectation du résultat N-1			1 439 099			(1 439 099)		
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						580 612	580 612	34
Autres augmentations, diminutions								
Reclassement, restructuration et changement de méthode								
Ecart de conversion, effet de change								
Variations de périmètre								
Autre							(0)	0
2025	814 078		13 013 886			580 612	14 408 576	1 714

Aucune restitution de l'excédent n'est réalisée ni aux adhérents, ni aux administrateurs. Les excédents sont affectés, systématiquement après vote par Assemblée Générale, en réserves ou en report à nouveau.

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Description

La CPME Nationale a pour objet :

- de représenter, promouvoir et défendre les intérêts des artisans, TPE/PME
- d'être le partenaire social participant au dialogue social national interprofessionnel et désignant des représentants au sein des organismes paritaires interprofessionnels
- d'être force de proposition et d'action pour améliorer l'environnement des entreprises en matière sociale, économique, juridique, fiscale et environnementale tant au niveau national qu'européen ou international
- d'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics et du Parlement sur tous les textes concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés
- d'être une confédération réunissant des unions territoriales présentes dans tout le territoire national y compris ultramarin, et des organisations professionnelles de commerçants, industriels, prestataires de services et artisans
- d'être le porte-parole des Petites et Moyennes Entreprises vis-à-vis de l'opinion publique

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le nouveau règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Ce nouveau règlement supprime notamment la référence au principe de prédominance de la substance sur la forme et rend certaines méthodes comptables dorénavant obligatoires dans les comptes consolidés.

L'exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31 décembre 2024.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Définition du périmètre de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2025, le périmètre était composé des entités suivantes :

Entité	N° Siret	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2024	% contrôle	% intérêt
CPME Nationale	30321501600021	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	Entité consolidante		
IFP PME	44429836800010	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	IG	100,00 %	100,00 %
SCI du 18 terrasse Bellini	42314670300016	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	IG	99,667 %	99,667%
SCI de la rue Fortuny	52032218100014	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	IG	99,977 %	99,977 %
GSC	31618793900046	42 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS	IP	38,095 %	38,095 %
LES AUDACIEUX COURTAGE	93377774000012	46 B avenue du Maine 75015 PARIS	IP	38,095 %	38,095 %

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

NC = Non Consolidée

Variation du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation du périmètre de consolidation sur cet exercice.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation.

Une provision pour dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite n'ayant pas fait l'objet d'une couverture d'assurance ont été comptabilisés en provisions pour risques et charges.

Les entités du périmètre ayant souscrit une couverture d'assurance retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Les différents paramètres pour calculer ces indemnités sont les suivantes :

- CPME Nationale
 - Age de la retraite : 65 ans
 - Taux de revalorisation des salaires : 2 %
 - Taux d'actualisation : 3.6 %
 - Taux de charges sociales : 60 %
 - Taux de turn-over des moins de 45 ans : faible
 - Taux de turn-over des plus de 45 ans : faible
 - Table de mortalité : INSEE 2024
 - Indemnité de départ en retraite : 157 657 €
- IFP PME
 - Age de la retraite : 65-67 ans
 - Taux de revalorisation des salaires : 2 %
 - Taux d'actualisation : 3.6 %
 - Taux de charges sociales : 40 %
 - Taux de turn-over des moins de 45 ans : faible
 - Taux de turn-over des plus de 45 ans : faible
 - Table de mortalité : INSEE 2024
 - Indemnité de départ en retraite : 1 884 €

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	207 697	207 697					
Immobilisations incorporelles	207 697	207 697					
Terrains	177 567	177 567					
Constructions	6 058 566	6 064 222	5 656				
Autres immobilisations corporelles	551 681	570 812	56 507	(37 375)			
Immobilisations corporelles	6 787 814	6 812 602	62 163	(37 375)			
Total	6 995 511	7 020 298	62 163	(37 375)			
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							

Annexe 1.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(196 940)	(197 741)	(801)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(196 940)	(197 741)	(801)				
Constructions	(1 825 187)	(2 170 825)	(345 638)				
Autres immobilisations corporelles	(328 755)	(353 203)	(58 683)	34 235			
Amortissements des immobilisations corporelles	(2 153 943)	(2 524 028)	(404 320)	34 235			
Amortissements sur actif immobilisé	(2 350 883)	(2 721 769)	(405 121)	34 235			

Annexe 2.1 Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2024	2025	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Prêts	63 907	59 348		(4 559)				
Dépôts et cautionnements versés	23 473	20 899	5 227	(7 800)				
Compte d'ajustement (IG haut de bilan)	140 000	140 000						
Immobilisations financières	227 380	220 248	5 227	(12 359)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	227 380	220 248	5 227	(12 359)				

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Prêts	59 348						59 348
Dépôts et cautionnements versés	20 899						20 899
Total	80 248						80 248

Annexe 2.2. Dépréciation des actifs financiers

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Prêts	(63 907)	(59 348)		4 559			
Dépréciations sur immobilisations financières	(63 907)	(59 348)		4 559			
Dépréciations sur actif financier	(63 907)	(59 348)		4 559			

Annexe 3.1 Actif circulant

Libellé	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	40 080	(1 784)	38 296	25 384	(1 784)	23 600
Clients et comptes rattachés	40 080	(1 784)	38 296	25 384	(1 784)	23 600
Avances et acomptes versés sur commandes	386 791		386 791	400 405		400 405
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	10 569		10 569	7 351		7 351
Créances fiscales hors IS part < 1an	607 069		607 069	616 591		616 591
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an	22 352		22 352	43 638		43 638
Autres créances part < 1an	698 977		698 977	966 412		966 412
Charges constatées d'avance part < 1 an	219 227		219 227	233 047		233 047
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	(140 000)		(140 000)	(140 000)		(140 000)
Autres créances et comptes de régularisation	1 804 985		1 804 985	2 127 443		2 127 443
Actif circulant	1 845 066	(1 784)	1 843 281	2 152 827	(1 784)	2 151 043

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<3 ans	4 ans<<3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	40 080	40 080					
Clients et comptes rattachés	40 080	40 080					
Avances et acomptes versés sur commandes	386 791	23 648					363 143
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	10 569	10 569					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	607 069	607 069					
Etat Impôt sur les bénéfices - part < 1an	22 352	22 352					
Autres créances part < 1an	698 977	698 977					
Charges constatées d'avance part < 1 an	219 227	219 227					
Autres créances et comptes de régularisation	1 944 985	1 581 843					363 143
Actif circulant	1 985 066	1 621 923					363 143

Annexe 3.2 Antériorité des créances clients

Libellé	2025	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	40 080	40 080					
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1an	(1 784)	(1 784)					
Total créances hors groupe	38 296	38 296					

Annexe 4. Trésorerie nette

Libellé	2024	2025
Trésorerie active nette	9 365 671	10 715 688
Disponibilités	9 365 671	10 715 688
Trésorerie à court terme	9 365 671	10 715 688
Placements à court terme	8 996 553	7 962 713
VMP - Autres placements	8 884 650	7 958 444
Intérêts courus non échus s/ VMP	111 903	4 269
Trésorerie à long terme	8 996 553	7 962 713
Trésorerie nette	18 362 224	18 678 401

Annexe 5. Etat des provisions

Libellé	2024	2025	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	9 524	9 524					
Provisions pour pertes de change	54 558	170 000	170 000	(54 558)			
Autres provisions pour charges < 1 an	185 466	159 541	393	(26 318)			
Provisions et impôts différés	249 548	339 064	170 393	(80 876)			

Annexe 6. Dettes financières

Libellé	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	2 876 272	2 490 990		(385 282)			
Dépôts et cautionnements reçus	2 202	4 317	2 168	(53)			
Dettes financières	2 878 474	2 495 307	2 168	(385 335)			

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 490 990	390 329	395 461	400 688	406 006	411 421	487 085
Dépôts et cautionnements reçus	4 317						4 317
Dettes financières	2 495 307	390 329	395 461	400 688	406 006	411 421	491 402

Annexe 7. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2024	2025
Dettes fournisseurs part < 1 an	1 767 666	1 638 057
Dettes fournisseurs	1 767 666	1 638 057
Avances acomptes reçus sur commandes	153	
Dettes sociales part < 1 an	896 453	1 320 513
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	123 176	524 301
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	89 722	83 274
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	20 316	14 847
Autres dettes part < 1 an	4 315 778	3 279 271
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	108 153	94 473
Produits constatés d'avance part < 1 an	1 042 285	781 714
Autres dettes et comptes de régularisation	6 596 037	6 098 392
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	8 363 703	7 736 450

Libellé	2025	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	1 638 057	1 638 057					
Dettes sociales part < 1 an	1 320 513	1 320 513					
Dettes fiscales hors IS part < 1 an	524 301	524 301					
Impôts sur les bénéfices part < 1 an	83 274	83 274					
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	14 847	14 847					
Autres dettes part < 1 an	3 279 271	3 279 271					
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	94 473	94 473					
Produits constatés d'avance part < 1 an	781 714	781 714					
Autres dettes et comptes de régularisation	7 736 450	7 736 450					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	7 736 450	7 736 450					

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 8. Autres produits d’exploitation

Libellé	2025	2024
Autres produits	263 000	260 629
Autres produits d'exploitation	263 000	260 629

Annexe 9. Achats consommés

Libellé	2025	2024
Achats d'études et prestations de services	(1 063 828)	(862 002)
Achats non stockés de matières et fournitures	(125 302)	(45 663)
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(35 867)	(31 505)
Achats consommés	(1 224 997)	(939 170)

Annexe 10. Charges externes

Libellé	2025	2024
Sous-traitance	(20 395)	(34 943)
Locations immobilières et charges locatives	(366 558)	(354 059)
Locations mobilières et charges locatives	(80 592)	(57 808)
Entretien et réparations	(102 118)	(94 607)
Primes d'assurances	(68 444)	(71 574)
Autres services extérieurs	(872 974)	(531 067)
Personnel détaché et interimaire	(294 938)	(182 264)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 244 150)	(1 594 230)
Publicité, publications, relations publiques	(563 817)	(881 200)
Transport	(2 210)	(1 782)
Déplacements, missions et réceptions	(590 738)	(376 572)
Frais postaux et frais de télécommunications	(48 985)	(51 800)
Frais bancaires	(5 963)	(5 192)
Autres charges externes	(92 298)	(86 324)
Autres charges	(20 662)	(10 943)
Charges externes	(4 374 842)	(4 334 364)

Annexe 11. Impôts et taxes

Libellé	2025	2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(354 451)	(317 626)
Autres impôts et taxes	(137 894)	(108 921)
Impôts et taxes	(492 345)	(426 547)

Annexe 12. Charges de personnel

Libellé	2025	2024
Rémunérations du personnel	(3 427 038)	(2 743 395)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 400 732)	(1 299 758)
Autres charges de personnel	(43 045)	(57 257)
Charges de personnel	(4 870 815)	(4 100 409)

Annexe 13. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(801)	(853)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(402 181)	(414 895)
Dot. aux provisions d'exploitation	(170 393)	(13 646)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(573 375)	(429 395)

Annexe 14. Produits financiers

Libellé	2025	2024
Rep./Dépr.sur actifs financiers	4 559	4 381
Autres produits financiers	349 806	504 322
Produits financiers	354 365	508 703

Annexe 15. Charges financières

Libellé	2025	2024
Charges d'intérêts	(39 490)	(45 096)
Charges financières	(39 490)	(45 096)

Annexe 16. Produits exceptionnels

Libellé	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 976
Autres produits exceptionnels		76 546
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		33 596
Produits exceptionnels		112 118

Annexe 17. Charges exceptionnelles

Libellé	2025	2024
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		(4 733)
Autres charges exceptionnelles	(7 000)	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(2 139)	(4 735)
Charges exceptionnelles	(9 139)	(9 468)

Annexe 18. Charges d'impôts

Libellé	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	(107 572)	(136 371)
Charges d'impôts	(107 572)	(136 371)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2025.12
Résultat des entreprises intégrées	580 646
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(107 572)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	688 218
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(172 054)
Effets des différences de base	59 599
Effets des différences de taux	4 884
Effets des dispositions fiscales particulières	
Ecritures manuelles sur Impôt	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(107 571)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(107 572)
ECART	0
Taux effectif d'impôt	15,63%

Autres Informations

Effectifs

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2025 est de 38 personnes.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le détail des honoraires des commissaires aux comptes, toutes taxes comprises, est le suivant, selon le pourcentage d'intégration :

- CPME Nationale : 140 556 €
- IFP-PME : 9 044 €
- SCI Fortuny : 3 369 €
- GSC : 4 272 €

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 757 jours pour la CPME Nationale, répartie comme suit :

- Administration CPME : 211 jours
- Vie associative : 0 jour
- Mandats extérieurs : 546 jours

La CPME Nationale se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprises, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Engagements reçus et donnés

La SCI FORTUNY a souscrit un emprunt auprès de BTP Banque qui s'est traduit par l'inscription d'une hypothèque à hauteur de 2 000 000 €.

Liste des organismes paritaires auxquels participe la CPME

Le Conseil national de la comptabilité dans son avis n° 2009-08 du 3 septembre 2009 prévoit que l'organisation syndicale tête de périmètre indique dans l'annexe de ses comptes, la liste des organismes paritaires auxquels elle participe.

En application de ce texte, les organismes auxquels participe la CPME Nationale sont les suivants :

Emploi	Formation Professionnelle	Enseignement	Logement	Protection sociale	Groupes / Protection sociale
APEC	Féd. Nale / CIBC	CCN-IUT	Action Log. Groupe (ALG)	CNS / Conf. Nale Santé	AG2R – La Mondiale
France Travail	OPCO-EP	CPM-BUT	Action Log. Immobilier (ALI)	HCAAM	AG2R – CGRR (IRP)
CNE	AFPA.	CS-LMD	Action Log. Services (ALS)	CTIP	Alliance Profes. (IRC)
CNNCMEFP	CERTIF PRO	CTI	Action Log. Formation (ALF)	OCIRP	ANIPS
CNNCEFP	CEREQ	CEFDG	AFL	COR	APGIS
CSP	Centre Inffo	CNESER	APAGL	Fédération AGIRC - ARRCO	APICIL (Assoc. Som. IRP & IP)
UNEDIC	France Compétences	CSE	CRAL / CTAL	FRR	B2V (Ass. Som. & IP)
CHATEFP	AGEFICE	CNAM	ESH	GIP – Union Retraite	IRP-AUTO (Ass. Som.)
Com. Labellis. Egalité Prof	CNL EDUFORM	ONISEP	COP	CCSS	CARCEPT (IRC)
Com. Labellis. Diversité		CPC Sport et animation		GIP-MDS	KLESIA (Assoc. Som. IRP & IP)
COE				HCFEA	Malakof–Humanis (INPR)
Fonds ETCLD				HCFiPS	Malakof-Humanis Assoc.Som.IRP&IP
CNLE				FIVA	Audiens
				ICAAC	LOURMEL

Sécurité Sociale	Handicap & Cond. Trav.	Environnement	Europe / International	Autres
CNSA	AGEFIPH	ANSES	CDSEI	AGFPN
CAT-MP	CNPCH	France Stratégie / Plateforme RSE	CESE	HCDS
CTN – CATMP	ANACT	Cseil Nal Biodiversité	CCCSSS	Cseil Nal Montagne
CNAF	COCT	Comité Economie Verte	CCFP / ACVT	Comité Massif Alpes
CNAM	INRS	CNTE	Com. Consult. Lib. Circ. Travail	CESE
URSSAF – CN	FCAATA	CNEC	Com. Consult. OIT	CSESS
CNAV	FIVA	CSPRT		CNIS
UCANSS		ADEME		ANCV
UGEAM-CTI		CiFREP		HCE
CAF				COJ
CPAM				ANS
				CPH
				CSP



GVA AUDIT-SEMAPHORES
105 Avenue Raymond Poincaré
CS 81691
75116 PARIS Cedex 16



CABINET STRAUSS COMMISSARIAT
25 rue Michel Ange
75016 PARIS

LES ENTREPRENEURS (ex CPME NATIONALE)

Siège social : 10, Terrasse Bellini, 92800 PUTEAUX

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

A l'Assemblée Générale de l'association LES ENTREPRENEURS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association LES ENTREPRENEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment sur le point suivant :

Contributions Volontaires en Nature

La note de l'annexe des comptes combinés relative aux Contributions Volontaires en Nature précise l'évaluation faite par l'entité sur son périmètre combiné. Les informations ainsi portées ne concernent que le bénévolat et les mises à disposition de personnes des entités du périmètre de combinaison. Nos travaux sur l'évaluation de ces contributions n'ont pu porter que sur les données qui ont été recensées et transmises en vue de porter cette information dans l'annexe des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport moral et d'activité du Président, le rapport financier du Trésorier, et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes combinés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association LES ENTREPRENEURS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Président sur proposition du trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de de votre Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Fait à Paris, le 14 septembre 2026

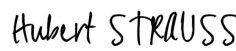
Les Commissaires aux Comptes

GVA AUDIT-SEMAPHORES
Philippe BONNIN

DocuSigned by:

E4CF5B58907A464...

CABINET STRAUSS COMMISSARIAT
Hubert STRAUSS

DocuSigned by:

A199E83E730340A...



COMPTES ANNUELS

LES ENTREPRENEURS (ex CPME NATIONALE)
COMBINAISON

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan au 31/12/2025

10 Terrasse Bellini

92806 PUTEAUX CEDEX

SIRET : 30321501600021

NAF : 9411Z

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de **LES ENTREPRENEURS (ex CPME NATIONALE) COMBINAISON** relatifs à la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 45 947 859 €
- Excédent : 2 488 565 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques aux Associations et Fondations, définis par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (Journal Officiel du 30 décembre 2018) ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03.

Fait à Noisy le Grand
Le 31/08/2026

Béatrice DEVEAUX
Expert-Comptable

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	448 257	408 474	39 782	49 169
Autres immobilisations incorporelles	93 849	78 030	15 818	2 404
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	636 202		636 202	629 347
Constructions	5 059 619	1 940 137	3 119 483	3 305 964
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	555 396	27 682	527 714	524 773
Autres immobilisations corporelles	3 057 007	2 313 491	743 516	810 681
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	25 734		25 734	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	884 437		884 437	882 978
Créances rattachées à des participations	252 490		252 490	252 433
Autres titres immobilisés	218 800	63 148	155 651	154 876
Prêts	62 148		62 148	73 394
Autres immobilisations financières	166 385	7 183	159 202	149 753
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	11 460 324	4 838 146	6 622 178	6 835 773
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	603		603	903
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	634 174	9 904	624 270	549 907
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	3 854 914	105 441	3 749 473	3 131 401
Charges constatées d'avance	505 039		505 039	386 901
Valeurs mobilières de placement	11 191 672		11 191 672	11 562 683
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	23 254 625		23 254 625	22 170 005
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	39 441 026	115 345	39 325 681	37 801 801
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	50 901 351	4 953 492	45 947 859	44 637 574

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	9 778 429	9 592 615
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	17 245 357	16 107 368
Autres réserves		
Report à nouveau	5 509 661	5 378 426
Excédent ou déficit de l'exercice	2 488 565	1 450 937
Situation nette	35 022 011	32 529 347
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 925	6 663
Provisions réglementées	20 177	20 000
TOTAL DES FONDS PROPRES I	35 047 113	32 556 010
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	346 902	221 825
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	346 902	221 825
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	509 544	317 640
Provisions pour charges	283 967	288 553
TOTAL DES PROVISIONS IV	793 511	606 193
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 151 069	2 588 410
Emprunts et dettes financières diverses	5 279	5 678
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 623 239	2 386 180
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 287 771	2 676 233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	807	23 916
Autres dettes	715 711	2 826 536
Produits constatés d'avance	976 458	746 592
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	9 760 333	11 253 545
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	45 947 859	44 637 574

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	16 812 587	16 193 582
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	2 782 703	5 012 268
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	16 876 802	13 948 409
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	200 687	168 659
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	117 223	58 050
Autres produits	164 086	63 967
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	36 954 088	35 444 934
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	37 430	30 971
Variation de stocks	301	-228
Autres achats et charges externes	16 066 089	17 161 578
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	690 802	644 490
Salaires	12 304 808	12 023 718
Cotisations sociales	4 434 491	4 259 887
Dotations aux amortissements et dépréciations	472 989	613 500
Dotations aux provisions	372 960	123 349
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	12 353	
Reports en fonds dédiés	242 300	97 223
Autres charges	279 891	109 643
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	34 914 414	35 064 131
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 039 674	380 803
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	634 107	948 483
Reprises sur dépréciations et provisions	4 559	18 325
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	638 666	966 808

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	62 863	66 756
Différences négatives de change		24
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	5 455	
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	68 318	66 779
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	570 347	900 029
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	2 610 021	1 280 831
Produits exceptionnels V		465 845
Charges exceptionnelles VI	11 628	176 683
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-11 628	289 162
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	109 828	119 056
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	37 592 753	36 877 587
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	35 104 189	35 426 650
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 488 565	1 450 937

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 45 947 859 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 2 488 565 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Périmètre de combinaison

Toutes les entités comprises dans le périmètre de combinaison ont clôturé leurs comptes sociaux au 31 décembre 2025.

Les comptes combinés de la Confédération Nationale sont composés des comptes combinés régionaux. Ces comptes combinés ont ensuite été combinés avec les comptes sociaux de la CPME Nationale.

Les comptes combinés ont été établis conformément aux différentes conventions de combinaison signées avec les entités faisant parties du périmètre.

Le périmètre de combinaison se compose de :

CPME Nationale	Ile de France
Auvergne Rhône Alpes	Normandie
Bourgogne Franche Comté	Nouvelle Aquitaine
Bretagne	Occitanie
Centre Val de Loire	Pays de la Loire
Grand Est	Sud Provence Alpes Côte d'Azur
Hauts de France	

Le périmètre de combinaison représente : 1 entité nationale, 12 entités régionales, 94 entités départementales soit 107 entités territoriales combinées.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Au cours de l'année 2026, la CPME changera de dénomination par décision des instances de direction. Elle deviendra LES ENTREPRENEURS.

Cette nouvelle dénomination a été rendue publique lors des événements des 24 et 25 juin 2026.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Constructions | 20 à 30 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 20 ans, |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans, |
| • Mobilier | 4 à 10 ans. |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent principalement les litiges relatifs aux salariés et les créances impayées. A la clôture de l'exercice, elles s'élèvent à 509 544 €.

Les provisions pour charges concernent les indemnités de fin de carrière. A la clôture de l'exercice, elles s'élèvent à 283 967 €.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 346 902 euros.

Description

La CPME a pour objet :

- De promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts
- Plus particulièrement, d'assurer en tant que telle (et/ou par ses membres - ou au nom de la CPME Nationale lorsque les textes le spécifient) l'ensemble des mandats représentatifs patronaux attribués aux TPE, PME ou aux PMI au titre de l'Industrie, du Commerce, des Prestataires de Services et de l'Artisanat, le tout dans le respect des dispositions de l'article 22 des Statuts nationaux
- De renseigner la CPME Nationale sur les événements, les aspirations, les nécessités, les impératifs et les contraintes des entreprises de la Région et des départements
- Dans le cadre des orientations politiques définies par la CPME Nationale, de promouvoir le dialogue et la concertation avec les représentants des autres organisations professionnelles et interprofessionnelles, les Pouvoirs Publics, les Elus et les responsables socio-économiques de la Région et des départements

Les missions réalisées par la CPME sont :

- L'accompagnement quotidien des artisans, TPE, PME pour les aider à mieux connaître les règles à respecter, les opportunités à saisir et leur permettre au travers de rencontres conviviales, tout à la fois de rompre l'isolement du chef d'entreprise et de renforcer leur réseau professionnel
- D'être le partenaire social au niveau territorial
- D'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, présents sur le département

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont :

- Des moyens humains :

- Des salariés sur le territoire
- Des mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances

- Des moyens matériels :

- Des locaux pour accueillir les adhérents, les former et les faire se rencontrer dans chaque territoire
- Des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les élus et mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 44 251 jours, répartie comme suit :

- Administration CPME : 9 560 jours
- Vie associative : 8 796 jours
- Mandats extérieurs : 22 627 jours
- Sans détail : 3 268 jours

La CPME se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces jours. Les bénévoles sont des chefs d'entreprises, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	442 177	6 080		448 257
Autres immobilisations incorporelles	75 849	18 000		93 849
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	518 025	24 080		542 105
Immobilisations corporelles				
Terrains	629 347	6 855		636 202
Constructions	5 031 716	36 903	9 000	5 059 619
Installations techniques, matériel et outillages industriels	551 872	3 524		555 396
Autres immobilisations corporelles	3 003 133	173 691	119 817	3 057 007
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		25 734		25 734
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 216 069	246 707	128 817	9 333 959
Immobilisations financières				
Participations	882 978	6 458	5 000	884 437
Créances rattachées à des participations	252 433	57		252 490
Autres titres immobilisés	222 583	1 228	5 011	218 800
Prêts	73 394	3 000	14 246	62 148
Autres immobilisations financières	156 936	13 908	4 459	166 385
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 588 325	24 651	28 716	1 584 261
TOTAL GÉNÉRAL	11 322 419	295 438	157 533	11 460 324

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	24 080					
Total immobilisations corporelles	246 707					
Total immobilisations financières	24 651					
TOTAL GÉNÉRAL	295 438					

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	128 817					
Total immobilisations financières	28 716					
TOTAL GÉNÉRAL	157 533					

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	393 007	15 467		408 474
Autres immobilisations incorporelles	73 445	4 586		78 030
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	466 452	20 053		486 505
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 725 752	219 090	4 705	1 940 137
Installations techniques, matériel et outillages industriels	27 099	584		27 682
Autres immobilisations corporelles	2 192 452	229 390	108 351	2 313 491
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 945 303	449 064	113 057	4 281 310
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	4 411 755	469 117	113 058	4 767 815

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	20 053				
Immobilisations corporelles	449 064				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	469 117				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	113 057			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	113 058			

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	67 707		4 559	63 148
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 183			7 183
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	74 891		4 559	70 332
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	21 188		11 284	9 904
Autres dépréciations	114 073		8 632	105 441
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	135 261		19 916	115 345
TOTAL GÉNÉRAL	210 152		24 475	185 677

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires		177			177
Autres provisions réglementées	20 000				20 000
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	20 000	177			20 177
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux clients					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	317 640	305 544	113 640		509 544
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	317 640	305 544	113 640		509 544
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
Autres provisions pour charges	288 553	67 416	72 003		283 967
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	288 553	67 416	72 003		283 967
TOTAL DES PROVISIONS	626 193	373 137	185 643		813 688

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	252 490		252 490
Prêts (1)	62 148		62 148
Autres immobilisations financières	166 385		166 385
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	2 500	2 500	
Clients, usagers et comptes rattachés	631 674	631 674	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 929	2 929	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 926	6 926	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	41 058	41 058	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 988 965	1 988 965	
Confédération, fédération, union, associations affiliées	56 182	56 182	
Débiteurs divers	1 714 097	1 714 097	
Charges constatées d'avance	505 039	505 039	
TOTAL	5 430 395	4 949 371	481 024
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine	2 151 069	650 278	770 342	730 449
Emprunts et dettes financières diverses (1)	5 279	5 279		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 623 239	2 623 239		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 494 998	1 494 998		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 518 345	1 518 345		
Impôts sur les bénéfices	105 506	105 506		
Taxe sur la valeur ajoutée	26 133	26 133		
Autres impôts, taxes et assimilés	142 789	142 789		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	807	807		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	715 711	715 711		
Produits constatés d'avance	976 458	976 458		
TOTAL	9 760 333	8 259 542	770 342	730 449
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	450 341			

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	976 458	746 592
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		976 458	746 592

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	505 039	386 901
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		505 039	386 901

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 280 107	1 236 122
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 961 853	1 484 812
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 248	86 739
TOTAL	3 281 208	2 807 673

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	141 564	146 191
Créances reçues par legs ou donations		1 093
Autres créances	36 135	12 482
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	177 699	158 673

Commentaires : néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	78
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	169
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	13
TOTAL	260

Commentaires : néant

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
AURA	35 000		35 000				
Nouvelle Aquitaine	28 223		28 223				
Occitanie		53 300				53 300	
Sud PACA	158 603	189 000	54 000			293 603	
TOTAL	221 826	242 300	117 223			346 903	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	221 826	242 300	117 223			346 903	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres art. 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	9 592 615	185 814			9 778 429
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	16 107 368	1 133 888	4 100		17 245 357
Report à nouveau	5 378 426	131 235			5 509 661
Excédent ou déficit de l'exercice	1 450 937	-1 450 937	2 488 565		2 488 565
Situation nette	32 529 347		2 492 665		35 022 011
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	6 663		1 261	2 999	4 925
Provisions réglementées	20 000		177		20 177
TOTAL	32 556 010		2 494 102	2 999	35 047 113

Commentaires : néant

Engagements financiers réciproques

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Avals cautions et garantie	364 586					364 586
Indemnités de fin de carrière	339 665					339 665
(dont comptabilisées : 283 967 €)						
Cautionnement emprunt	249 357					249 357
TOTAL	953 608					953 608